



## **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2024**

### **AFFICHAGE**

Le mardi 27 juin 2024, à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Nadège COURCHÉ, Maire.

### **PRÉSENTS :**

Mme COURCHÉ, Mesdames LABBÉ, MAQUET, MOREL, TASSERIE, Messieurs CERTAIN, LEFEBVRE, OGER, TSJOEN.

### **ABSENTS :**

Mme ALEXANDRE-LEMESLE excusée, ayant donné procuration à Mme COURCHÉ.  
Mme SADOU excusée, ayant donné procuration à Monsieur CERTAIN  
Mme VEERAYEN excusée, ayant donné procuration à Madame MOREL  
Monsieur COURSEAUX, excusé  
Monsieur ANTONIOLI, non excusé.

Monsieur CERTAIN est nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière réunion a été adopté à l'unanimité

Madame le Maire demande l'accord aux membres du conseil municipal pour rajouter à l'ordre du jour le « RENOUVELLEMENT DU DOSSIER TEN (TERRITOIRE ENGAGÉE POUR LA NATURE) 2024-2027 ».

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité.

### **DELIBERATION N° 31 - RENOUVELLEMENT DU DOSSIER TEN (TERRITOIRE ENGAGÉE POUR LA NATURE) 2024-2025**

Les membres du conseil municipal acceptent de valider la candidature de la mairie à « Territoires engagés pour la nature » et autorisent Madame le Maire à déposer le dossier en vue de l'obtention du label.

Après avoir œuvrer pour la trame verte, Madame MOREL proposent aux membres du conseil municipal de réfléchir à une nouvelle trame, à savoir la trame « bleue » : échange avec les propriétaires de mares afin qu'ils soient accompagnés financièrement pour réhabiliter leur mare tout en respectant un protocole pédagogique (signalétique autour de la mare).

## **DELIBÉRATION N° 32 - VOTE DES TARIFS PERISCOLAIRES**

### **TARIF ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MERCREDI MATIN :**

Augmentation de 4 % sur tous les tarifs

QUOTIEN FAMILIAL	TARIF ACTUEL DU MERCREDI MATIN (SANS REPAS)	TARIFS PROPOSÉS
Supérieur ou égal à 989	8.95 €	9.31 €
Entre 836 et 988	7.71 €	8.02 €
Entre 683 et 835	6.48 €	6.74 €
Inférieur à 683	5.25 €	5.46 €

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité, avec 12 VOIX DONT 3 PROCURATIONS.

### **TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MERCREDI JOURNÉE (AVEC REPAS) :**

Augmentation de 4 % sur tous les tarifs

QUOTIEN FAMILIAL	TARIF ACTUEL MERCREDI JOURNÉE (avec repas)	TARIFS PROPOSÉS
Supérieur ou égal à 989	15.40 €	16.02 €
Entre 836 et 988	12.96 €	13.48 €
Entre 683 et 835	10.15 €	10.56 €
Inférieur à 683	8.10 €	8.42 €

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité, avec 12 VOIX DONT 3 PROCURATIONS.

Comme pour la cantine, les familles vont devoir réserver en ligne sur l'espace famille. Cependant, les places étant limitées et afin que les parents adoptent un comportement responsable et ne fassent des réservations d'office pour être sûrs d'avoir de la place sur l'année, au détriment des familles qui auront vraiment besoin de la place mais que ne pourront plus de ce fait réserver,

Il est demandé aux membres du conseil municipal s'ils sont d'accord pour fixer un tarif surtaxé en cas d'abus et à quel prix.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal ont pris les décisions suivantes :

- Majorer le tarif de l'accueil périscolaire de 30 % en cas de dépôt de l'enfant sans réservation
- Si les réservations sont faites par les parents et que l'enfant est absent, la réservation sera due.

**OUVERTURE D'UN CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES) ET TARIFS APPLIQUÉS :**

La mairie a décidé de proposer un nouveau service aux familles, à savoir un centre de loisirs sans hébergement (CLSH) pendant les vacances scolaires suivantes :

- Du 21 au 25 octobre 2024
- Du 10 au 14 février 2025
- Du 07 au 11 avril 2025
- Du 07 au 18 juillet 2025.

Le CLSH fonctionnera à la journée, de 8 h à 18 h 00, sur la base de 5 jours, pour les vacances d'octobre, février et avril, ou 10 jours (pour les vacances de juillet). Les réservations à la carte ne seront pas acceptées. Les familles devront réserver pour 5 jours.

Le tarif appliqué sera le même que le tarif du mercredi à la journée (en fonction du quotient familial) : (avec l'augmentation de 4 %)

QUOTIEN FAMILIAL	TARIF ACTUEL DU MERCREDI A LA JOURNÉE (avec repas)	TARIFS PROPOSÉS
Supérieur ou égal à 989	15.40 €	16.02 €
Entre 836 et 988	12.96 €	13.48 €
Entre 683 et 835	10.15 €	10.56 €
Inférieur à 683	8.10 €	8.42 €

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité, avec 13 VOIX DONT 3 PROCURATIONS.

### **ALIENATION DU CR 3 BIS**

-  
Une copie du dossier de l'enquête publique et des conclusions du commissaire enquêteur a été réclamée au Tribunal Administratif et à la Préfecture. Le tribunal administratif a répondu qu'il n'avait aucune copie de l'enquête publique car ce n'est pas de son ressort. Nous sommes en attente de la réponse de la Préfecture.

### **DELIBÉRATION N° 33- COMMUNAUTE URBAINE LE HAVRE SEINE-METROPOLE**

Demande d'avis sur le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur (cf. ci-joint)

Conformément à la loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové), tout établissement public intercommunal qui un plan local de l'habitat, doit élaborer un plan partenarial de gestion de la demande de logements sociale et d'information des demandeurs. A cet effet, la Communauté Urbaine le Havre Seine-Métropole a engagé la procédure de ce plan partenarial qui a fait l'objet d'une délibération en date du 9 février 2023, et elle demande l'avis du conseil municipal.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité avec 12 VOIX POUR DONT TROIS PROCURATIONS le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur présenté par la Communauté Urbaine le Havre Seine-Métropole.

### **DÉLIBÉRATION N° 34 - CONVENTION LUDISPORT ANNEE 2024-2025**

Les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité avec 12 VOIX POUR DONT TROIS PROCURATIONS, Madame le Maire à signer la convention Ludisport 2024-2025.

### **DÉLIBÉRATION N° 35 - FRESQUE MURALE SALLE OMNISPORT :**

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de terminer la fresque murale entamée en 2023 et de peindre le pignon de la salle omnisports pour une superficie totale de 77.37 m<sup>2</sup>, selon les termes ci-dessous :

Prestation de décoration : 5415.90 euros

Sous couche (pose offerte) : 150 euros

Frais de transport : 6 jours à 10 euros = 60 euros

3 jours de location de nacelle ciseau - 8 mètres + transport : 550 euros

**Total final : 6175.90 euros.**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité avec 12 VOIX POUR DONT 3 PROCURATIONS.

## **POUR INFORMATION ET TOUR DE TABLE**

### **➤ Pose d'un distributeur de plats préparés**

Un distributeur de plats préparés et de dépôt de commandes a été installé sur le parking de la pointe, rue des Fauvettes. Un partenariat entre un restaurateur-traiteur et un boucher. Il aura une fonction de relai/dépôt. Les personnes intéressées pourront commander et aller chercher leur commande dans le distributeur.

Il faudra prévoir une convention et fixer un tarif pour l'occupation du domaine public.

### **➤ Manifestations à la Remuée**

- Bal des Pompiers : 13/07/ 2024
- Art en Cavale : 21/07/2024 (Olympiades médiévales)
- Ciné toile et concert : 14/08/2024 (film diffusé : le Petit Nicolas)
- Fête du Printemps 2025 : Mme MOREL propose de contacter les BTP (Brailleurs Tubes Populaire) et Madame COURCHÉ propose de compléter l'événement par une exposition de vieux tracteurs.

L'ordre du jour étant épuisé, les membres du conseil municipal se séparent à 21 h 15.